

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30841**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Sciences Humaines et sociales, Mention « Information, communication »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Claude Bernard - Lyon 1, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), Université Jean Moulin - Lyon 3, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Présidente, Président de l'université de Lyon I, Directeur, Présidente, Président, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Information, communication** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'élaboration d'une maquette de site web et son arborescence en réponse aux besoins des utilisateurs
- Le développement et la valorisation des contenus informationnels d'un site en mobilisant les ressources d'internet
- La conception, le développement et la mise en œuvre de projets numériques dans l'espace public
- La conception, la gestion et l'animation des sites et/ou des services en ligne
- La médiation urbaine
- La gestion de projets

La master mention « **Information, communication** » propose deux parcours :

- **Médiations urbaines, savoirs et expertises : MUSE**
- **Gestion éditoriale et communication internet : GECl**

- Parcours « **Médiations urbaines, savoirs et expertises** » **MUSE :**

- Elaborer des projets de communication numériques adaptés aux pratiques et usages de l'espace public
- Concevoir et mobiliser des outils numériques de médiation pour valoriser des collections patrimoniales et développer de nouvelles productions culturelles numérisées
- Réaliser des architectures et des contenus dans les médias numériques

- Parcours « **Gestion éditoriale et communication internet** » **GECl :**

- Maîtriser des outils web et les systèmes de publication sur le web (CMS notamment) : formats et langages web, moteurs de recherche et outils de catégorisation, outils de référencement, de statistiques de fréquentation et de gestion du trafic
- Elaborer le cahier des charges d'une maquette de publications électroniques (Déterminer les besoins en informations des usagers et clients, et leurs préférences en matière de contenu et d'accès à l'information)
- Définir une stratégie éditoriale en fonction des besoins du marché, de la concurrence et des priorités de l'entreprise
- Gérer et piloter un projet en mobilisant les ressources humaines, techniques et économiques, en respectant les contraintes de temps
- Utiliser les standards et les technologies d'Internet pour développer des pages web, améliorer les présentations et les rendre plus dynamiques
- Définir une stratégie de veille, procéder à sa mise en œuvre, l'analyse puis l'exploitation de résultats
- Conduire une étude benchmark ou toute autre étude qui nécessite une recherche documentaire, une méthode d'analyse et une connaissance de l'actualité et des problématiques liées à la communication internet
- Connaître les principales règles de droit liées à la communication internet
- Surveiller l'actualité de l'internet et connaître les grandes tendances économiques du secteur

- **Capacités communes à tous les diplômes de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale

- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J-Information et communication
M-Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N-Activités de services administratifs et de soutien

- Entreprises publiques ou privées
 - Collectivités territoriales
 - Associations
 - Institution culturelles publiques ou privées
 - Agences spécialisées dans la communication internet
 - Médiation territoriale
 - Médiation culturelle
 - Recherche appliquée, expertise et recherche académique
- GECI :
- Webmestre editorial
 - Concepteur, réalisateur de site web
 - Concepteur, rédacteur digital
 - Chef de projet web
 - Chargé de communication web
 - Responsable de la stratégie social-média
 - Référencier
 - Responsable éditorial de site
 - Community manager
 - Webmarketeur
 - Chef de projet web
- MUSE :
- Chargé.e de communication (responsable stratégie numérique territoriale, consultant nouveaux médias)
 - Responsable stratégie numérique territoriale
 - Médiateur culturel (conception et accompagnement d'outils numériques de médiation, dispositif de mise en accès numérique de collections patrimoniales et de productions culturelles numérisées...)
 - Chargé.e de projet en communication
 - Consultant.e villes innovantes
 - Médiateur territorial (accompagnement de dispositifs participatifs, expertise médias locaux...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1101 : Animation de site multimédia

E1103 : Communication

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1402 : Élaboration de plan média

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](#)

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Université Claude Bernard - Lyon 1 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Villeurbanne]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

85 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2

ICOM

Campus Porte des Alpes

5 Avenue Pierre Mendès France

69676 Bron cedex

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31496